



Vide Grenier

Organisé par l'APEL du Cours Ste Thérèse



Chers Parents,

Notre vide-grenier annuel aura lieu le **dimanche 10 Mars 2019 de 9h à 17h** au sein de l'établissement, 71 rue de Bretagne à Laval. Vous êtes conviés à venir y vendre vos affaires et objets personnels.

Le prix de l'emplacement est fixé à **5 € pour 2 mètres linéaires**, à régler **uniquement par chèque** à l'ordre de **L'APEL Cours Ste Thérèse**, au moment de votre inscription. La recette de vos ventes vous revient. Seule la réservation de l'emplacement est destinée à l'APEL. L'inscription est à effectuer sur le **coupon** ci-dessous, à rendre au plus tard le **lundi 25 février 2019**. Joindre **obligatoirement une photocopie de la pièce d'identité de l'exposant**.

L'accueil des exposants débute à 8h. L'ouverture au public est de 9h à 17h. Nous vous recommandons d'amener tables, chaises, monnaie, poches plastiques.... Boissons et restauration vous seront proposées à la vente (possibilité de réserver à l'avance) . **Parking** dans l'enceinte du collège. Vous souhaitant nombreux!

Bien cordialement.

Les membres de l'APEL du Cours Sainte Thérèse (apelsaintetherese53@gmail.com)

Règlement

Article 1

L'APEL est organisateur du vide grenier se tenant dans l'enceinte de l'établissement scolaire Cours Sainte Thérèse, le 10 mars 2019, de 9h à 17h. L'accueil des exposants débutera à 8h et se terminera à 8h50.

Article 2

Les emplacements sont attribués par les organisateurs de la journée. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3

Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, après le déballage.

Article 4

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autre détérioration. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 5

Les places non occupées après 9h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'APEL. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le vide-grenier, par cour-

rier électronique à l'adresse:

apelsaintetherese53@gmail.com, ou par courrier à l'adresse : APEL Ste Thérèse, 71 rue de Bretagne, 53000 LAVAL; à défaut, les sommes versées resteront acquises à l'APEL.

Article 6

L'exposant s'engage à ramener les objets qui resteront invendus. En aucun cas ils ne devront être abandonnés dans l'enceinte de l'école en fin de journée.

Article 7

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Article 8

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

L'APEL du Cours Ste Thérèse

Coupon-réponse

À retourner avant le **lundi 25 février 2019** (aux enseignants ou dans la boîte aux lettres APEL, à l'accueil de l'établissement)

Nom et prénom de l'exposant :

Adresse complète :

Téléphone : Mail :

Pièce d'identité n°: ☐ CNI ou ☐ Passeport

Délivrée le : Par la préfecture de :

..... x 2 mètres linéaires : € (5€ / 2 mètres linéaires)

Réservation restauration :

..... sandwich (saucisse) x 3 € :€

..... sandwich + crêpe sucre + café x 5 € :€